



## Newsletter trimestrielle #7 Juillet – Septembre 2025



Durant ce troisième trimestre 2025, les activités du Partenariat Vert se sont exercées dans les différentes composantes du Plan d’Action au sein des priorités nationales établies. Les quelques événements marquants durant ce trimestre illustrent le développement et les progrès constants effectués au sein des thématiques prioritaires de coopération dans le cadre du Partenariat Vert.

1

### La transition énergétique et la décarbonation de l'économie marocaine



> **08 juillet 2025 - Conférence « Scaling up Carbon Markets in Africa »** La délégation de l'UE à participer à cet évènement organisé par la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), Casablanca Finance City Authority (CFFCA) et la GiZ dans le contexte du projet « Transition Juste » d'appui à la mise en œuvre de politiques climatiques marocaines et co-financé par l'UE. La CDG et CFCA développent une initiative commune de création d'un marché carbone africain à Casablanca. L'évènement a réuni environ 150 participants pour échanger sur l'évolution du panorama des marchés carbone et leurs implications pour le Maroc et l'Afrique. L'évènement a été ouvert par Mme Patricia Llombart-Cussac, Ambassadrice de l'UE au Maroc et par Mme Leila Benali, Ministre marocaine de la transition énergétique et du développement durable, ainsi que par les DGs de CDG et CFCA. L'évènement a confirmé l'intérêt des acteurs publics et privés marocains à positionner le Maroc comme hub stratégique pour les marchés carbones en Afrique. Il a aussi reconfirmé le potentiel africain en matière de marchés carbone (pour valoriser les faibles émissions et l'important captage du carbone réalisé sur le continent) et l'intérêt de la coopération avec l'UE sur ce sujet. Des sessions techniques sur l'articulation entre l'Article 6 de l'accord de Paris et les marchés carbone volontaires ont également été organisés dans ce cadre. Plus d'infos [ici](#);



> **08 et 09 septembre 2025 – Atelier sur les Carburants d'Aviation Durables** Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de coopération « Assistance, Capacity Building and Training on Sustainable Aviation Fuels (ACT-SAF) » financé par l'UE, le Ministère du Transport et de la Logistique, a organisé, en partenariat avec l'Agence de l'Union Européenne pour la Sécurité Aérienne (EASA) un atelier de 2 jours sur les carburants d'aviation durables.

Organisé avec la participation d'experts européens et internationaux et des acteurs publics et privés marocains impliqués sur cette thématique (ministères, agences publiques, compagnies aériennes, distributeurs, développeurs...), cet atelier a permis d'échanger sur les opportunités et les défis à relever pour le développement d'une filière de production de carburants d'aviation durables au Maroc. Il a permis de discuter les aspects techniques et réglementaires du développement de la filière et de poser les bases d'une mobilisation nationale sur le sujet. Les activités du projet devraient se poursuivre avec notamment une étude de faisabilité plus approfondie sur le potentiel marocain de production de Carburants d'Aviation durable. Plus d'infos [ici](#)

Le même jour s'est tenu une réunion de haut niveau entre la Commission Européenne et la Commission de l'Aviation civile Africaine sur le financement du développement des Carburants d'Aviation Durables, confirmant l'importance de la thématique dans la coopération UE-Afrique au niveau continental également. Plus d'infos [ici](#)



> **24 septembre 2025: Publication de l'avis du CESE sur l'impact du MACF sur les exportations du Maroc** Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) marocain a publié son rapport sur l'impact du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières européen sur les exportations marocaines. Ce rapport fait suite à des consultations extensives du CESE avec les parties prenantes concernées au Maroc (autorités publiques, secteur privé, fondations, experts) ainsi qu'avec les services compétents de la Commission Européenne et de la Délégation de l'UE au Maroc. Le rapport confirme notamment l'analyse d'un impact relativement limité du mécanisme sur les exportations marocaines (seul 3.7% des produits exportés vers l'UE étant sujet au MACF, et les principaux acteurs concernés étant des compagnies relativement bien préparée et ayant initié une démarche de décarbonation qui devrait réduire leur exposition), mais le rapport exprime aussi des préoccupations sur l'impact plus large que pourrait avoir l'expansion éventuelle de la couverture du MACF européen à l'avenir compte tenu de l'importance des exportations marocaines vers le marché européen.

Le rapport liste les initiatives prises par le Maroc dans sa préparation au MACF (notamment dans le cadre du Partenariat Vert), et les défis rencontrés par les acteurs marocains. Il fournit finalement une liste de recommandations pour renforcer la préparation du pays à son entrée en vigueur définitif à partir de Janvier 2026, notamment l'établissement d'un cadre national institutionnel et opérationnel pour se préparer, la mise en place d'un mécanisme national de tarification carbone (comme une taxe carbone nationale par exemple), l'accélération de l'opérationnalisation de la stratégie nationale bas carbone, ou encore le renforcement de la coopération internationale et régionale. Le rapport complet est disponible [ici](#).

> **Septembre 2025: Hydrogène Vert – Echanges Maroc-UE dans le cadre du podcast PTX visionaries** Dans le cadre de [#PTXVisionaries](#), une initiative éditoriale réalisée en partenariat avec le Policy Center for the New South, Adrien de Bassompierre, chef de la Représentation de la Banque Européenne d'Investissement au Maroc, et Gaëtan Ducroux, chargé des politiques Énergie, Climat et Environnement à la Délégation de l'UE au Maroc, ont participé à une discussion sur l'avenir de l'hydrogène vert au Maroc dans le cadre d'un échange tenu en amont du Sommet World Power-to-X Summit organisé à Marrakech début octobre. Dans cet entretien, ils partagent les perspectives européennes sur la coopération avec le Maroc et les leviers financiers nécessaires pour structurer et sécuriser les projets liés à l'hydrogène vert et ses dérivés. Retrouvez l'épisode complet [ici](#)

Dans le cadre de ce même programme, son Excellence Mme Leila Benali, Ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, a également fourni des éclairages sur la stratégie énergétique marocaine, notamment en matière d'hydrogène vert et la centralité d'une transition énergétique pourvoyeuse d'emploi et garantissant une énergie bon marché pour les Marocains. Retrouvez l'épisode [ici](#).



Joaquin Rodriguez Jadraque, Directeur Hydrogène et clean tech de l'entreprise espagnole Moeve et Samir Rachidi, Directeur général d'IRESEN ont également partagé leurs perspectives sur le développement de la filière Hydrogène vert au Maroc. Retrouvez l'épisode [ici](#).

Dans ce cadre, le Conseil Régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (CRTTA) a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de sélectionner 8 organisations de la société civile (OSC), coopératives ou structures de l'économie sociale et solidaire, pour mener des initiatives pilotes de sensibilisation sur les enjeux énergétiques et climatiques. Ce dispositif prévoit une initiative par commune pilote (Tanger, Tétouan, M'diq, Ksar El Kebir, Ouezzane, Al Hoceima, Melloussa et Chefchaouen). Les objectifs des projets doivent :

- Informer les citoyens sur le changement climatique et la précarité énergétique
- Promouvoir les comportements éco-responsables (efficacité énergétique, énergies renouvelables, réduction des déchets)
- Renforcer la résilience locale face aux risques climatiques
- Impliquer les jeunes, femmes, agriculteurs, artisans et groupes vulnérables. Plus d'informations [ici](#)

Parallèlement et toujours dans le cadre du SLEC, des sessions de renforcement des capacités professionnelles ont été lancées à Tanger afin d'outiller les participants avec des compétences concrètes pour relever les défis de la transition écologique et énergétique.



> **29 et 30 septembre 2025 - Participation du Centre Commun de Recherche de l'UE à la conférence Clim'Africa à Rabat** Sous le titre "Clim'Africa : du risque à la résilience: la météorologie et l'innovation pour le développement des systèmes de prévention précoces en Afrique", cette conférence qui s'est tenu sur 2 jours à Rabat a traité notamment du suivi des événements météorologiques extrêmes. L'intervention des collègues européens a ainsi permis de présenter le Programme MARS (Monitoring Agricultural Resources) qui permet des analyses et prévisions de productions agricoles en fonction des aléas climatiques.

3

La protection de l'environnement



> **01 Juillet 2025 - Clôture du projet TADAFOR** Le 1er Juillet 2025, la rencontre nationale de clôture du projet TADAFOR s'est tenue à Rabat, marquant l'aboutissement d'une initiative ambitieuse portée par l'Union européenne en partenariat avec le Royaume du Maroc, mise en œuvre par Enabel avec la DGCT et le Ministère chargé des relations avec le Parlement – DRSC.

Pendant quatre ans, TADAFOR a accompagné 60 communes réparties sur cinq régions pour renforcer une gouvernance locale participative, transparente et inclusive. Au-delà de l'organisation de forums de dialogue, le projet a surtout permis d'appuyer des projets concrets et innovants, co-construits entre la société civile et les communes

Au final, 56 projets de cocréation ont été réalisés touchant des thématiques telles que la participation des jeunes, le budget participatif, la création d'espaces de dialogue citoyen et la gouvernance environnementale.

2

L'adaptation et la résilience au changement climatique



> **03 septembre 2025: Développement des actions des « Services Locaux Energie Climat »** L'UE a attribué en 2021 une subvention d'un peu plus de 3 millions d'euros à la Région Tanger-Tétouan Al-Hoceima (TTAH) pour opérationnaliser, dans 8 villes de la région, un réseau de points d'information dénommés « Service Local Energie Climat » ([SLEC](#)).

**> 01 juillet 2025 – Atelier sur le Règlement Zéro déforestation de l'U.E** Un atelier sur la lutte contre la déforestation a été organisé le 01/07 par la Délégation de l'UE au Maroc en concertation avec l'ANEF (Agence Nationale des Eaux et Forêts) en charge de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts du Maroc, et avec l'appui de l'équipe du Consultant Niras en charge de l'assistance technique au Partenariat Vert Maroc-UE. Rappelons que le Règlement européen contre la déforestation établit des règles relatives à la mise à disposition sur le marché de l'Union de produits contribuant à la déforestation, à savoir les bovins, le cacao, le café, l'huile de palme, le caoutchouc, le soja et le bois, en vue de réduire au minimum la part de l'Union dans la déforestation et dans la dégradation des forêts dans le monde, et de réduire la part de l'Union dans les émissions de gaz à effet de serre et la perte de biodiversité liés à la déforestation à l'échelle mondiale.

L'atelier organisé à Rabat a eu pour objectif de poursuivre le dialogue et la coopération sur ces thématiques de la déforestation évitée et de lutte contre la dégradation des forêts, en visant spécifiquement à :

- Présenter le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (EUDR) en amont de son entrée en vigueur prévue le 31/12/2025 (date qui devrait finalement être reportée d'un an pour affiner les préparatifs).
- Rapporter les principales conclusions d'une étude d'impact commanditée en 2025 par la Délégation de l'UE au Maroc, sur l'impact potentiel du règlement au Maroc, portant particulièrement sur les chaînes de valeur du cuir, du bois et du caoutchouc.
- Partager la politique et les principales initiatives du Royaume en matière de lutte contre la déforestation et dégradation des forêts
- Initier un échange sur les efforts réciproques et la synergie des initiatives marocaines et européennes dans ces domaines

Les échanges très utiles ont permis de noter que le Maroc devrait être peu relativement peu impacté par ce nouveau Règlement, comparé à d'autres pays. La situation de la mise en œuvre de l'EUDR sera néanmoins à suivre au cas par cas selon les filières concernées au Maroc, le Royaume pouvant d'ailleurs parfois bénéficier d'avantages comparatifs par rapport à d'autres pays, qui pourraient représenter des opportunités économiques pour certaines chaînes de valeur (cas du cuir par exemple).

#### **> 14 juillet 2025: Activités du projet ProGIRE**

Les 23-25 juin derniers, dans la province de Tata, a eu lieu une présentation du projet ProGIRE (gestion intégrée des ressources en eau dans deux oasis), mis en œuvre par l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT), avec le soutien de l'Union européenne et de la Coopération catalane de projets. Dans ce cadre, 12 jeunes entrepreneurs des provinces de Tata et d'Errachidia ont présenté les projets qui ont reçu un accompagnement et/ou un financement du projet et des acteurs locaux. Ces initiatives innovantes, autour de l'écotourisme, l'économie circulaire, et la valorisation des savoirs ancestraux et les modes de production écologiques, témoignent non seulement d'un engagement fort des jeunes pour relever les défis de leurs territoires, mais aussi du potentiel d'emplois que représentent les métiers «verts» visant la régénération des ressources.



Lors de cet événement, tenu à Aguinane, trois entrepreneurs de l'oasis de Ferkla (province d'Errachidia) ont signé une convention avec l'AESVT dans le cadre du projet pour bénéficier d'un appui financier.

Face aux défis climatiques et environnementaux, la préservation et la gestion durable et intégrée de l'eau reste une priorité partagée entre le Maroc et l'Union européenne, au cœur du Partenariat Vert. Soutenir les initiatives des jeunes et des femmes est essentiel car ils sont les acteurs clés du développement économique et durable dans les zones vulnérables que sont, notamment, les oasis.



**> 09 septembre 2025 – Renforcement de la coopération scientifique UE-Maroc** Le Maroc et l'UE ont conclu le 8 septembre à Bruxelles les négociations sur la participation élargie du Maroc au Partenariat pour la recherche et l'innovation dans l'espace méditerranéen (PRIMA) pour la période 2025-2027. L'accord a été paraphé par S.E. l'Ambassadeur Ahmed Reda Chami, Chef de la Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE, et Mme Nienke Buisman, Cheffe d'unité pour la coopération internationale à la DG Recherche et Innovation de la Commission européenne. Il permet de renforcer leur coopération scientifique en intégrant la participation élargie du Maroc à PRIMA, marquant un pas important pour l'innovation et le développement durable en Méditerranée.



Cet accord permettra aux universités, centres de recherche et entreprises marocaines de contribuer aux projets PRIMA et de relever des défis clés tels que l'agriculture durable, la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire. Plus d'infos [ici](#)



Cette visite a également mis en avant un engagement concret avec une contribution européenne de 60 millions d'euros au Fonds d'Investissement Mohammed VI, destiné à soutenir des projets d'infrastructure dans les énergies propres, la gestion de l'eau, la mobilité durable et la décarbonation.



## 4 L'économie verte et bleue



> **Économie bleue – Appel à Contribution sur la stratégie de l'UE pour l'action extérieure dans le domaine de la pêche** L'Union européenne a lancé début juillet un appel à contribution pour une nouvelle stratégie de la pêche en dehors des eaux européennes, afin de construire un avenir marin durable et responsable à l'échelle mondiale. Les acteurs intéressées avaient jusqu'au 17 septembre 2025 pour répondre : associations, acteurs économiques, chercheurs, et toute personne impliquée dans la protection de la vie marine.

L'objectif principal est de développer une pêche qui respecte l'environnement, soutient l'économie et garantit l'équité dans les océans. Plus d'infos [ici](#)

## 5 Sujets transversaux



### Visite à Rabat de la Commissaire européenne pour la Méditerranée, Dubravka Šuica

Cette visite a eu lieu le jeudi 11 septembre pour renforcer le partenariat UE-Maroc. La Commissaire a eu des entretiens avec Monsieur Nasser Bourita, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, Nadia Fettah Alaoui, Ministère de l'Economie et des Finances, et Ryad Mezzour, Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Les échanges ont principalement porté sur les priorités communes :

- Le rôle du Maroc comme partenaire stratégique de l'UE, en particulier dans la structuration du Pacte pour la Méditerranée et le renforcement de la coopération régionale.
- La stabilité économique et la compétitivité pour sécuriser les chaînes de valeur et créer des emplois durables
- L'accélération de la transition verte en investissant dans les énergies renouvelables, la mobilité propre et la décarbonation.
- La mobilisation des investissements privés pour stimuler la croissance, soutenir les PME et promouvoir l'inclusion économique des femmes
- L'innovation, coopération régionale et approfondissement des liens commerciaux et numériques.

> **21 Juillet 2025 - Signature de l'opération avec Saham Bank et la BERD dans le cadre de notre programme MDCR.** La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), soutenue par l'Union Européenne (UE), le Fonds Vert pour le Climat (GCF) et le Canada par le biais du Partenariat à Fort Impact sur l'Action Climatique (HIPCA) de la BERD, octroient par cette signature jusqu'à 55 millions d'euros de financement vert à la SAHAM Bank. Celle-ci bénéficie ainsi d'un package complet de la Facilitation de Financement pour l'Économie Verte (GEFF) Plus. pour soutenir les petites, moyennes et grandes entreprises du Maroc dans leur transition écologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au climat. Il s'agit là du quatrième partenariat de la BERD avec la SAHAM Bank. Faisant partie du programme Marocain de Décarbonation et de Résilience Climatique (MDCR) soutenu par l'UE, le paquet de financement inclut 6,25 millions d'euros du GCF et 2,4 millions d'euros du Canada pour soutenir les projets verts des petites, moyennes et grandes entreprises. Plus d'infos [ici](#).



### Législations/ stratégies européennes/publications dans les domaines de notre Partenariat Vert: Les nouveautés et avancées

#### > **Proposition de report du Règlement de l'UE sur la déforestation**

La Commission Européenne a proposé, le 23 Septembre dernier, de reporter l'entrée en application du règlement de l'UE sur la déforestation, prévue pour l'instant au 30 Décembre 2025, d'une année pour lui permettre de faire face à des obstacles techniques liés au système informatique à mettre en place pour la gestion de ce règlement. Ce report devrait permettre de prendre les mesures nécessaires au renforcement de ce système et assurer ainsi l'entrée en application sans encombre du règlement.

## > DEEE

La Commission a publié le 02/07/2025 une évaluation de la directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En effet, la législation de l'UE sur la gestion des DEEE est en place depuis plus de 20 ans et fixe des exigences minimales en matière de collecte et de traitement approprié afin de réduire l'impact des DEEE sur l'environnement et la santé humaine. L'évaluation montre que les objectifs initiaux de la directive DEEE restent très pertinents pour l'UE. D'une manière générale, des progrès satisfaisants ont été accomplis en ce qui concerne la manipulation écologiquement rationnelle et le traitement approprié de tous les types de déchets d'équipements électriques et électroniques dans l'UE. Cependant, la quantité de DEEE collectés a considérablement augmenté entre 2012 et 2021 et la Directive n'a pas pleinement atteint les résultats escomptés. La quantité de DEEE collectés est principalement liée à l'augmentation des quantités de ces équipements vendus dans l'UE. Près de la moitié des DEEE produits ne sont toujours pas collectés et la majorité des États membres n'atteignent pas l'objectif de collecte fixé dans la directive. En outre, la directive DEEE a eu un impact limité sur l'amélioration du recyclage et de la valorisation des matériaux. À l'heure actuelle, seuls 40 % environ des DEEE sont recyclés dans l'UE. D'autres initiatives visant à accélérer la transition de l'UE vers l'économie circulaire ont été lancées ce même jour comme la numérisation et l'harmonisation de la classification de certains types de déchets pour rationaliser les transferts transfrontaliers de déchets dans l'UE. Plus d'infos [ici](#)



## International

### > Entrée en vigueur du traité BBNJ

L'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit « Accord BBNJ ») a été adopté le 19 juin 2023 par la [Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale](#) réunie sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit du troisième accord de mise en œuvre de la [Convention des Nations Unies sur le droit de la mer](#). Le 19 septembre 2025, le Maroc a été le 60ème pays à ratifier l'accord BBNJ, ce qui a permis d'atteindre ce seuil important des 60 ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Cette entrée en vigueur du Traité va donc pouvoir désormais avoir lieu au 1er janvier 2026. Le Maroc et l'UE ont joué un rôle important parmi les pays et régions qui se sont engagés à promouvoir sa ratification auprès des autres pays.

Cet Accord international est primordial car il a pour objectif d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dans l'immédiat et à long terme, grâce à la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de la Convention et au renforcement de la coopération et de la coordination internationales. Il aborde quatre questions essentielles:

- Les ressources génétiques marines et le partage juste et équitable des avantages;
- Les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées;
- Les évaluations d'impact sur l'environnement;
- Le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

L'Accord aborde également un certain nombre de questions transversales, établit un mécanisme de financement et met en place un dispositif institutionnel, composé notamment d'une Conférence des Parties, de plusieurs organes subsidiaires, d'un Centre d'échange et d'un Secrétariat.



> **Consultations publiques sur le MACF.** Dans le cadre de la préparation des actes délégués pour le MACF, la Commission Européenne a lancé une consultation publique – appel à contribution portant sur :

- Les règles relatives à la méthode de calcul des émissions intrinsèques des marchandises couvertes par le MACF pour la période définitive;
- Les règles relatives à l'ajustement des certificats MACF pour refléter l'allocation gratuite de quotas dans le cadre du Système d'Echanges de quotas d'Emissions européen de l'UE;
- Les règles relatives à la déduction du prix du carbone payé dans un pays tiers.

Cet appel à contribution était ouvert du 28 aout au 25 septembre 2025. Il visait à clarifier les principaux aspects techniques du MACF et à recueillir les observations pertinentes des parties prenantes concernés. Il servira de base aux trois actes d'exécution que la Commission doit adopter avant que le régime définitif ne commence à s'appliquer en Janvier 2026 sur ces 3 domaines.

- [Consultation sur les règles relatives à la méthode de calcul des émissions pour la période définitive](#)
- [Consultation sur les règles relatives à l'ajustement des certificats MACF – allocation gratuites SEQE-UE](#)
- [Consultation sur les règles relatives à la déduction du prix du carbone payé dans un pays tiers](#)